

Commune de **MONFERRAN-SAVÈS**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF le NEUF OCTOBRE à vingt-et-une heure, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 4 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Sandrine BARRAU, Mme Anne-Cécile DELECROIX, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : M. Étienne BAYONNE, M. Bertrand BESSE, Mme Christelle BORREGO, M. Fabien LECHES, M. Jean-Philippe PELISSIER et M. Sébastien PEYRE.

SECRETAIRE : Mme Anne-Cécile DELECROIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **huit**
- votants : **huit**

ORDRE DU JOUR :

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 11 septembre 2019
- Cession de la parcelle A288
- Cession de la parcelle G76
- Projet d'agrandissement du cimetière de Garbic
- Subventions au Syndicat de défense de l'ail violet de Cadours et à l'association Cap'Formations Sport
- Achat de matériel informatique pour l'école
- Commande d'une œuvre à un street artist
- Rénovation du logement Maison Dessum
- Pose de panneaux informatifs sur la politique « zéro phyto »
- Noël des enfants
- INFO : création de l'association Cap'Formations Sport
- INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal

Points divers

Une réunion de travail sur le projet de lotissement à Nalies est prévue avec un représentant de LJ Promotion et le directeur des Toits de Gascogne lundi 4 novembre à 20h.

Madame Sandrine Barrau soulève à nouveau les nuisances causées par les chats errants ou « libres » au village.

Approbation du PV compte-rendu de la séance du 11 septembre 2019

Le PV compte-rendu rédigé par madame Christelle Borrego est approuvé.

Cession de la parcelle A288

POINT NON ABORDÉ ET REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL.

Cession de la parcelle G76

Madame le maire indique qu'en raison du projet d'agrandissement du cimetière de Garbic, monsieur Daldosso propose d'acquérir tout ou partie de la parcelle G76 (508 m²) appartenant à la commune. Le conseil souhaite conserver la propriété. Un nouveau bail pourra être proposé à monsieur Daldosso afin de lui permettre d'exploiter en toute sécurité la parcelle.

Projet d'agrandissement du cimetière de Garbic

Délibération n°2019-051 approuvant le projet d'agrandissement du cimetière de Garbic et autorisant le maire à solliciter des subventions

Vote : OUI à l'unanimité (8 voix)

Madame Maryelle Vidal explique qu'une consultation a été menée auprès des habitants de Garbic (une cinquantaine de foyers) en septembre par elle-même et monsieur Laborde. À la question « la commune envisage l'agrandissement du cimetière de Garbic, êtes-vous favorable au projet ?, » les habitants ont répondu OUI à plus de 95%.

Elle ajoute que le coût total prévisionnel du projet est de 55 000 € HT.

Elle présente enfin 4 modèles de columbariums.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient le modèle A de columbarium,
- approuve le projet et le plan de financement ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) et du conseil départemental du Gers (dotation de développement rural – DDR).

Dépenses	HT	Ressources	
Clôture et escalier de liaison	20 000 €	DETR 30%	16 500 €
Allée calcaire compacté	15 000 €	DDR	12 000 €
Mur de soutènement	9 000 €		
Local déchets et point d'eau	5 000 €		
Columbarium	2 000 €		
Maîtrise d'œuvre	4 000 €	Autofinancement	26 500 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Subventions au Syndicat de défense de l'ail violet de Cadours et à l'association Cap'Formations Sport

Délibération n°2019-052 refusant le versement de subventions au Syndicat de défense de l'ail violet de Cadours et à l'association Cap'Formations Sport

Vote : NON à l'unanimité (8 voix)

Madame le maire fait part au conseil municipal de deux courriers de demande de subvention reçus récemment : par courrier du 28 août, le Syndicat de défense de l'ail violet de Cadours sollicite une subvention de fonctionnement, tandis que par courrier du 1^{er} octobre, l'association Cap Formations Sport récemment créée sur Monferran-Savès sollicite une subvention 2019 de fonctionnement à hauteur de 750 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
rejette ces demandes de subvention.

Achat de matériel informatique pour l'école

Délibération n°2019-053 approuvant le projet d'équipement numérique de l'école

Vote : OUI à la majorité (1 voix CONTRE, 1 abstention, 6 voix POUR)

Madame Anne-Cécile Delecroix rappelle la demande de l'équipe enseignante d'équipement en matériel informatique de l'an passé. En effet, les programmes du cycle 3 (CM1 – CM2 – 6^e) comportent la compréhension des langages informatiques et l'utilisation des outils numériques. Or, l'école dispose de deux classes CM1 CM2 et une seule est équipée. L'enseignante de CM1-CM2 renouvelle ainsi la demande d'équipement de 6 mini PC portables pour les élèves (au lieu de 7 initialement demandés). Elle utiliserait 4 anciens mini PC (initialement dans la classe de CM2 avant le renouvellement), soit 10 PC au total pour 20 élèves.

Par ailleurs, suite au conseil municipal du 3 avril 2019, monsieur Sébastien Peyres a fait savoir que le modèle proposé semblait le plus adapté et qu'il est nécessaire de compléter l'acquisition d'autres équipements (vidéoprojecteur, visionneuse de documents, relai wifi).

Enfin, plusieurs institutrices souhaiteraient avoir un PC enseignant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient la proposition de monsieur Peyres,
- approuve le projet et le plan de financement ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) et du conseil départemental du Gers (dotation de développement rural – DDR).

Dépenses	HT	Ressources	
Mini PC élèves et visualiseur	3 300 €	DETR 40%	2 440 €
Relai wifi	260 €	DDR	2 440 €
Vidéoprojecteur	440 €		
Armoire de charge	600 €		
3 PC portables enseignants	1 500 €	Autofinancement	1 220 €
TOTAL	6 100 €	TOTAL	6 100 €

Commande d'une œuvre à un *street artist*

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Le conseil municipal abandonne définitivement le projet.

Rénovation du logement Maison Dessum

Délibération n°2019-054 approuvant le projet de rénovation énergétique du logement Maison Dessum

Vote : OUI à l'unanimité (8 voix)

Monsieur Raymond Laborde et madame Maryelle Vidal indiquent que le locataire quitte le logement le 30 octobre 2019. Ils ajoutent qu'ils ont vu la maison et qu'ils proposent de profiter du changement de locataire pour effectuer des travaux.

Ils rappellent qu'une étude énergétique avait été réalisée en mars 2017 et que seule l'ajout d'une VMC hygroréglable avait pu être réalisé à l'époque car le logement était occupé. Ils proposent de réaliser les autres travaux, à savoir le remplacement des dernières menuiseries non isolantes (fenêtre du salon et porte d'entrée) et la pose de radiateurs à inertie (corps de chauffe en fonte) et programmateur pour des économies d'énergie. Ces travaux nécessitant des reprises de peinture (emplacement des anciens radiateurs), ils suggèrent de faire repeindre l'appartement. Le coût total s'élève à 16 900 € HT.

Ils indiquent enfin qu'il s'agit d'un logement « très social » puisque le loyer est de 5,06 € / m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) ou de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la région Occitanie.

Dépenses	TTC	Ressources	
Radiateurs en fonte	5 300 €	DETR 40%	7 200 €
Changement d'une fenêtre et de la porte d'entrée	3 700 €	Conseil régional Occitanie	6 200 €
Peinture et refecton	9 000 €	Autofinancement	4 600 €
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

Pose de panneaux informatifs sur la politique « zéro phyto »

Délibération n°2019-055 approuvant le projet d'implantation de panneaux d'information

Vote : OUI à l'unanimité (8 voix)

Madame le maire propose l'implantation de 5 ou 6 panneaux explicatifs des actions en faveur de la biodiversité menées par la commune (fauche tardive, désherbage thermique...) dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Elle suggère de solliciter une aide de l'État via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dans le cadre du financement dit « 1% paysage » lié à la mise à 2 x 2 voies de la RN 124.

Le coût est évalué à 3 000 € HT.

Le conseil municipal, après en voir délibéré,

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux et « 1% paysage »).

Dépenses	HT	Ressources	
Panneaux	350 €	DETR 20%	600 €
Pose	2 650 €	1% paysage	2 400 €
		Autofinancement	0 €
TOTAL	3 000 €	TOTAL	3 000 €

Noël des enfants

Délibération n°2019-056 abrogeant la délibération 2017-040 du 19 juillet 2017

Vote : OUI à l'unanimité (8 voix)

Monsieur Jean Delix indique que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a décidé de porter le montant du chèque cadeau à l'occasion du « Noël des enfants » à 50 euros. La commission de gestion du personnel qu'il préside propose la suppression du « Noël des enfants des agents » puisque les agents communaux bénéficient déjà d'une aide via le Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel la commune adhère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

abroge la délibération 2017-040 du 19 juillet 2017 attribuant un cadeau aux agents ayant un enfant de 0 à 16 ans à l'occasion de l'arbre de Noël de la Gascogne Toulousaine.

INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Décision		Objet	Montants	
Date	Bénéficiaire		HT	TTC
<i>Néant</i>				

La séance est levée à 22h57.

Prochain conseil municipal le mercredi 27 novembre 2019 à 20h30.

Fait et délibéré le 9 octobre 2019. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

La secrétaire de séance,
Anne-Cécile DELECROIX

Le maire,
Josianne DELTEIL